

Réf : GC/DB/MP

Magny-Cours, le 27 juin 2024

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Afin de mettre en exergue votre travail de sélection et de promouvoir votre génétique, le Herd Book Charolais organise cette année trois événements nationaux majeurs toujours très attendus !

1- Concours National Adultes

Le Concours National Adultes Charolais, se tiendra cette année en Occitanie, dans le cadre du prestigieux salon Les Pyrénéennes **du 18 (entrée des animaux) au 22 septembre 2024**, si les conditions sanitaires sont réunies. Il s'agit d'une belle opportunité de mettre à nouveau notre race en lumière auprès du public et des professionnels de cette région d'élevage où il existe un réel potentiel d'implantation pour la Charolaise. Pour continuer à répondre à la multiplicité des demandes des éleveurs/acheteurs, notre volonté, pour cette nouvelle édition du CNA, est de démontrer toute la diversité de la race charolaise, avec le plus large éventail possible de morphologies liées aux territoires, environnements et différents types de produits mis en marché.

2- Concours National Veaux

a. Présentation

Ce rendez-vous national est essentiel pour mettre en exergue le travail de sélection de chaque adhérent HBC exposant. C'est pour cette raison que l'ensemble de l'équipe du HBC est particulièrement motivée pour organiser cet événement qui se déroulera le **vendredi 6 septembre** prochain à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours (58) !

b. La modernisation des concours

Mis en place en 2021, ce projet racial a permis de promouvoir la diversité de la race charolaise avec pour objectif de mettre en avant les qualités recherchées par les éleveurs et la filière.

Pour les veaux mâles uniquement :

Vous aurez le choix d'engager votre animal dans l'une des trois catégories :

- **Catégorie Grands Raceurs**

- o Veaux de l'année (mâles nés à partir du 01/12/2023)
- o Veaux d'automne (mâles nés du 01/08/2023 au 30/11/2023)

- **Catégorie Sélection Bien Naître** (mâles nés à partir du 01/08/2023)

- o Pour participer à cette catégorie Sélection Bien Naître, les animaux devront répondre aux conditions suivantes * :
 - **CAS N°1 : le veau n'a pas d'IFNAIS officiel, il doit :**
 - Être issus de parents dont la moyenne des IFNAIS (IFNAIS Père + IFNAIS Mère)/2 >= à 95
 - Être obligatoirement issus d'une mère et d'un père avec un IFNAIS >= à 85 au minimum et ISU de la mère >= à 95.
 - **CAS N°2 : le veau a un IFNAIS officiel, il doit :**
 - Avoir un IFNAIS officiel >= à 95 (issu d'un génotypage ou d'un calcul annuel dont les données ont été remontées lors de la dernière indexation)

* Indexation prise en compte : septembre 2024

- **Catégorie Trophée Viande** (mâles nés à partir du 01/08/2023)

c- La Vente Nationale aux enchères

Fort du succès des dernières éditions, la Vente Nationale ouvrira la saison des ventes aux enchères.

Les Experts Raciaux HBC ont cette année encore procédé à la pré-sélection des animaux en amont du passage de la commission de professionnelle qui assurera la composition définitive de ce « cru 2024 ».

3- Sommet de l'Élevage – Cournon

Le Sommet de l'Élevage, ce rendez-vous incontournable qui accueille chaque année près de 100 000 visiteurs professionnels et internationaux, aura lieu cette année du 1^{er} au 4 octobre. Cette vitrine exceptionnelle vous permettra de mettre en valeur votre génétique et votre savoir-faire. Le concours charolais se déroulera **le mercredi 2 octobre de 13h à 16h**.

4- Inscriptions aux Concours Nationaux et Sommet de l'Élevage (pour les départements concernés)

- Connectez-vous sur le site <https://concours.charolaise.fr/> (cf flyer) dès réception de ce courrier. Simple et facile, l'inscription en ligne vous permet de **bénéficier également d'une remise de 10€**, soit une inscription de 36 € TTC/animal au lieu de 46 € TTC.(ou 25 € TTC au lieu de 35 € TTC)

- Votre identifiant correspond à votre numéro de cheptel sur 8 chiffres, par exemple : 98123456. Votre mot de passe (si vous ne l'avez pas modifié) est également votre numéro de cheptel préfixé par le code pays du cheptel, par exemple FR98123456.

- Indiquez l'ordre de priorité de vos engagements ainsi que les copropriétés si nécessaire.

- Après enregistrement de vos engagements, merci d'éditer et de nous retourner le document récapitulatif accompagné de votre justificatif de virement ou votre règlement bancaire (sauf si vous avez choisi l'option prélèvement automatique) à l'ordre du Herd Book Charolais pour que **votre participation soit effective**. (Établir un chèque / concours)

Tout engagement enregistré après la date butoir (soit le vendredi 22 juillet pour le CNA et le 19 août pour le CNV et Cournon) ne sera pas pris en compte.

En cas de désengagement, le remboursement pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat vétérinaire.

5- Récapitulatif – Informations relatives aux 3 concours

	Concours National Adultes	Concours National Veaux	Sommet de l'Élevage
Lieu	Parc des Expositions du Comminges à Saint Gaudens (31)	Agropôle du Marault	Cournon d'Auvergne
Date	18 au 22 septembre	6 septembre	1 ^{er} au 4 octobre
Dates Entrée /Sortie	Entrée : 18 septembre 2024 de 10h à 18h Sortie : 22 septembre 2024 (après 19h) ou 23 septembre (avant 12h)	Entrée & sortie : vendredi 6 septembre	Entrée : lundi 30 septembre de 8h à 18h Sortie : vendredi 4 octobre à partir de 19h
Date du concours	Jeudi 19 septembre après-midi Samedi 21 septembre	Vendredi 6 septembre	Mercredi 2 octobre de 13h à 16h
Département concernés	France	France	01 - 03 - 07 - 09 - 12 - 15 - 18 - 21 - 23 - 26 - 31 - 32 - 34 - 36 - 38 - 40 - 42 - 43 - 48 - 58 - 63 - 64 - 65 - 69 - 71 - 74 - 89.
Tarif engagement	36 € TTC / animal pour les sections 1 & 12 et Veaux d'automne 25 € TTC pour les autres adultes y compris les animaux Hors Concours. <i>Une vache et sa suite née du 01/08/2023 au 31/07/2024 comptent pour un adulte</i>	36 € TTC/ veau	25 € TTC / animal
Conditions de participation des veaux d'automne	1er prix de section → qualification au Prix de Championnat Junior	1er prix de section → qualification au Prix d'Honneur Veaux d'automne Grands Raceurs	
Conditions sanitaires et Règlements du concours	Cf document qui sera mis à disposition sur le logiciel concours – Rubrique « Document(s) mis à disposition »	Cf document qui sera mis à disposition sur le logiciel concours – Rubrique « Document(s) mis à disposition »	Cf document qui sera mis à disposition sur le logiciel concours – Rubrique « Document(s) mis à disposition »
Spécificités		Après-midi : Vente Nationale aux enchères	Mercredi 2 octobre à 16h : Vente Génétique Races de France

Comptant sur votre compréhension et sur votre mobilisation au service de la Race Charolaise, nous vous prions de croire, Chère Adhérente, Cher Adhérent, en l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Sébastien CLUZEL



Président HBC

Extraits des règlements 2024

Concours National des Veaux

Afin de répondre aux orientations raciales, le concours ne compte que des animaux inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classes de mérite A+ et A+1, et **non nés de césarienne (sauf cas particulier des veaux nés de transplantation embryonnaire)**).

Tous les animaux engagés au concours devront notamment :

- ☞ avoir leur **parenté validée** par l'Etablissement de l'Elevage compétent avant l'engagement ;
- ☞ satisfaire à la réglementation sanitaire en vigueur et appliquée dans le département de la Nièvre.

Âge des animaux :

Les veaux devront être nés du **1^{er} décembre 2023 au 15 avril 2024**

Les veaux d'automne devront être nés du **1^{er} août 2023 au 30 novembre 2023**

**Pour les catégories « Sélection Bien Naître » et « Trophée viande »,
les veaux d'automne et les veaux de l'année seront regroupés.**

Concours National Adultes

Le concours ne compte que des animaux inscrits en section principale du Livre Généalogique de l'OS Charolais France classes de mérite A+, A+1 (inscrites après le 01/08/2020) et A+2.

Tous les animaux engagés au concours devront notamment :

- ☞ appartenir à l'exposant :
 - pour les animaux de moins d'un an, depuis plus de 6 mois
 - et pour les animaux de plus d'un an : ceux-ci pourront concourir en section quelle que soit l'éventuelle date d'acquisition de l'animal. Cependant, ils ne pourront prendre part à un Prix d'Ensemble ou à un Prix de Famille que 3 mois après l'achat.

Les animaux en copropriété doivent être déclarés par le détenteur mais les copropriétaires peuvent être ajoutés ; un accord écrit de l'ensemble des parties devra être joint au dossier d'engagement(s).

- ☞ être identifiés conformément à la réglementation en vigueur ;
- ☞ satisfaire à la réglementation sanitaire en vigueur et appliquée dans le département de la Haute Garonne

Toute femelle de plus de 42 mois n'ayant jamais vêlé ne pourra pas concourir.

Trois catégories de vaches pourront concourir :

- ✓ Vaches suitées présentées avec le veau qu'elles ont mis au monde et faisant l'objet d'une notification de naissance (du 01/08/2023 au 31/07/2024) validée par l'Etablissement de l'Elevage et qui ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- ✓ Vaches non suitées, mais présumées pleines, qui ont vêlé depuis moins de 24 mois, d'un veau non né par césarienne.
- ✓ Femelles donneuses d'embryons présumées pleines : femelles qui n'entrent pas dans les catégories précédentes et pour lesquelles une attestation de collecte dans l'année civile devra être fournie **obligatoirement**.

Catégories et sections

Catégories I : MÂLES

Section d'automne : Mâles nés du 1^{er} août 2023 au 30 novembre 2023

1^{ère} section : Mâles nés du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

2^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

3^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021

4^{ème} section : Mâles nés avant le 31 juillet 2020

Catégories II : FEMELLES

Section d'automne : Femelles nées du 1^{er} août 2023 au 30 novembre 2023

5^{ème} section : Femelles nées du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

6^{ème} section : Femelles nées du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

Possibilité de créer une section 6 Bis si les femelles sont suitées

7^{ème} section : Femelles suitées nées du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021

8^{ème} section : Femelles suitées nées du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2020

9^{ème} section : Femelles suitées nées avant le 31 juillet 2016

10^{ème} section : Femelles nées avant le 1^{er} août 2021 (non suitées, présumées pleines)

11^{ème} section : Donneuses d'embryons présumées pleines nées avant le 1^{er} août 2019

Catégories III : TAUREAUX À FORTES APTITUDES BOUCHÈRES

12^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

13^{ème} section : Mâles nés du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

Les mâles des 3^{ème} et 4^{ème} sections devront avoir des produits déclarés auprès des E.D.E, tous ou en partie vivants au moment du concours.

Les veaux nés du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 et eux seuls, accompagneront obligatoirement leur mère dans les sections où les femelles doivent être présentées suitées.

Prix Spéciaux (extrait règlement) :

♦ **PRIX DE FAMILLE**

Par le père :

Il sera attribué à un reproducteur mâle inscrit à titre définitif au Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classe de mérite A+) et concourant au présent concours ou étant ancien champion, accompagné de quatre descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, dont trois au moins ayant participé au concours, le quatrième pouvant être un produit né du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. Le mâle pourra appartenir à une copropriété et concourir si accord des copropriétaires.

Des catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, pourront être réalisées selon le nombre d'engagements à ce prix.

Par la mère :

Il sera attribué à une femelle inscrite à titre définitif au Livre Généalogique de l'OS Charolais France (classe de mérite A+, A+1 ou A+2) et concourant au présent concours ou étant une ancienne championne, accompagnée de trois descendants directs (fils ou filles, embryons y compris) inscrits au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, dont deux au moins ayant participé au concours, le troisième pouvant être un produit né du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024. La femelle pourra être en copropriété et concourir si accord des copropriétaires.

Des catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, pourront être réalisées selon le nombre d'engagements à ce prix.

Les descendants pourront appartenir soit à l'éleveur lui-même, soit à un autre éleveur.

♦ **PRIX D'ENSEMBLE**

Ils seront attribués à des lots d'animaux ayant participé au présent concours et appartenant à un même éleveur. Le mâle pourra appartenir à une copropriété et concourir si accord des copropriétaires.

Le lot devra être composé de 1 mâle et 3 femelles dont au moins 2 suitées. Les veaux doivent accompagner les vaches suitées.

Ils comporteront plusieurs catégories basées sur le nombre de cotisations vaches inscrites au Livre Généalogique de l'OS Charolais France, classe de mérite A+, appelées par le Herd Book Charolais l'année en cours, établies en fonction du nombre d'engagements.